

Zeitschrift: Tracés : bulletin technique de la Suisse romande
Herausgeber: Société suisse des ingénieurs et des architectes
Band: 137 (2011)
Heft: 12: Béton mon amour

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

gements de cap décisifs et veiller à un équilibre entre les entités territoriales. Les instruments financiers ayant des effets territoriaux doivent surtout être repensés et coordonnés par le biais du projet. La refonte de ce dernier doit approfondir les soutiens potentiels au développement territorial souhaité dans les domaines de la péréquation financière, de la promotion régionale, de la promotion économique, du développement des infrastructures de transport et des subventions agricoles. En bref, le projet de territoire doit devenir un cadre de référence contraignant qui se superpose aux politiques sectorielles de la Confédération.

Pour résumer, la SIA félicite la pertinence et de la justesse de la plupart des intentions, stratégies et directives d'action intégrées au projet. Mais celles-ci ne précisent pas encore avec assez de rigueur, que seules des mesures ciblées et un regroupement des prérogatives permettront de matérialiser la projection envisagée pour l'avenir de la Suisse. La SIA se déclare prête à soutenir sans réserves la mise en œuvre du « Projet de territoire ».

(SIA)

UNE ASSURANCE POUR SE PRÉMUNIR DES ALÉAS

L'assurance de base en responsabilité civile professionnelle couvre les dommages corporels et matériels, mais elle ne s'étend à un préjudice financier que si celui-ci en découle directement. La responsabilité civile professionnelle indemnise donc les machines endommagées, les personnes blessées entraînant des pertes de gain. En revanche, les dommages aux ouvrages qui ne s'inscrivent pas dans ce cadre ou d'autres préjudices purement financiers ne sont pas automatiquement inclus. Pour ce type de risques, les bureaux d'architecture et de génie civil doivent conclure une assurance en responsabilité civile professionnelle avec la couverture complémentaire correspondante. Des exemples pratiques montrent que certaines erreurs peuvent coûter cher. L'assurance couvrant les dommages aux ouvrages s'applique par exemple lorsque, à la suite d'une erreur de conception, le toit d'une halle de production neuve ne s'avère pas étanche. Les dégâts engendrés par l'infiltration d'eau seront couverts par l'assurance. L'assurance couvre également des

dommages purement financiers. Si un ingénieur oublie, par exemple, de remplir la demande de subvention pour la construction d'un abri, le maître de l'ouvrage peut lui demander réparation pour le montant subventionné qui lui aurait ainsi échappé. Les bureaux d'étude peuvent économiser jusqu'à 30 % sur leurs primes en responsabilité civile en s'affiliant au contrat collectif conclu par la SIA. Voici un exemple de calcul pour un bureau d'architectes avec quatre employés, une masse salariale de 250 000 francs et un chiffre d'affaires de 580 000 francs, qui est assuré pour les dommages corporels et matériels à concurrence de dix millions de francs et jusqu'à un million de francs pour les dommages aux ouvrages et le préjudice purement financier. Auprès de l'ancien assureur, la prime annuelle s'élevait à 9 190 francs, mais après changement pour le contrat collectif SIA, le bureau réduit sa prime annuelle à 6 370 francs, soit une économie de 2 820 francs.

Stefan Grimm, VZ Insurance Services AG

Contact en cas de questions :
siainsurance@vzis.ch
Informations sur les assurances
pour membres SIA : www.sia.ch/assurances

DÉTAILS POUR DES SOLUTIONS SOLIDES

Les postes clés exigent des systèmes de fixation fiables et résistants. C'est pourquoi, dans le monde entier, l'industrie de construction fait appel aux multiples solutions de KVT.

Téléphone +41 44 743 33 33, info-CH@kvt-koenig.com » www.kvt-koenig.com

KVT
SOLUTIONEERING GROUP

JOINED TO LAST.